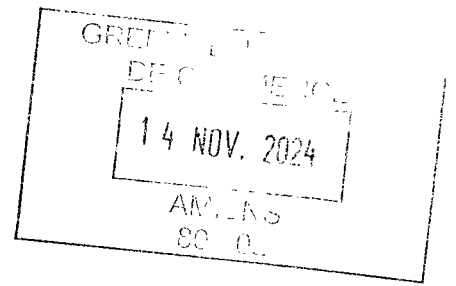


Bordereau attestant l'exactitude des informations - AMIENS - 8002 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 14/11/2024 - B2024/009953 - 2023 B 00867 - 979 221 983 - A.M PIZZA



SAS AM PIZZA

Société par actions simplifiée unipersonnelle au Capital de 1000 Euros

Siren : 979 221 983 - RCS AMIENS

11, rue Victor HUGO – 80 440 BOVES

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels de l'exercice comptable de la SAS AM PIZZA clos le 31/12/2023

L'an deux mille vingt-quatre

Le 13 novembre 2024 à seize heures précises,

Les associés de la SAS AM PIZZA au Capital de 1000 Euros, immatriculée au **RCS d'AMIENS** sous le **Siren: 979 221 983** dont le siège est fixé au 11, rue Victor HUGO à BOVES (80) s'est réuni en assemblée générale ordinaire pour l'approbation des comptes annuels de la SAS AM PIZZA.

Est présent :

- **Monsieur AMNOUS Abdelhafid**, actionnaire unique et Président de la SAS AM PIZZA

M. AMNOUS Abdelhafid, président et associé unique de la SAS AM PIZZA est déclaré également Président de la séance. Il dispose des documents cités ci-après pour le bon fonctionnement de l'assemblée générale conformément aux statuts :

- **Les Statuts de la Société**
- **Le rapport de gestion**
- **Les arrêtés des comptes annuels**
- **Le texte des résolutions proposées**

Le Président déclare que tous les documents prévus par la réglementation et les Statuts sont bien conformes aux exigences de ladite assemblée et ont été tenus à sa disposition au siège social pendant un délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée générale.

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la tenue de ladite assemblée générale. Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **Lecture du rapport de gestion sur l'activité de l'entreprise**
- **Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus à la présidence**
- **Affectation du résultat**

Le président exulte de voir un premier exercice de son activité légèrement satisfaisant.

L'immatriculation de la société **AM PIZZA** ayant été faite le 30 août 2023, la durée effective de l'activité n'a été que de quatre mois. Toutefois elle a généré **un chiffre d'affaires 2023 de 15 481 euros soit une moyenne de 3870 euros par mois.**

Le président est conscient que ce chiffre d'affaires aurait été meilleur et aurait généré un très bon résultat si l'exploitation de son activité avait eu une durée d'une année. Cependant, il est content de présenter **un bénéfice de 6180 Euros avant impôt.**

L'avenir laisse entrevoir des signaux positifs et encourageants qu'il faudrait doper avec de la publicité et les outils de communications. Ainsi plusieurs résolutions ont été prises :

Première résolution

Le président, après avoir lu le rapport de gestion, **approuve les comptes de l'exercice de la SAS AM PIZZA clos le 31 décembre 2023**

En conséquence, l'assemblée donne quitus au Président pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution est adoptée.

Deuxième résolution sur affectation du bénéfice

Le Président, associée unique en assemblée générale constate un résultat positif après impôts sur les sociétés (IS) de **5253 euros** d'après le rapport de gestion portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2023

Le Président, en approuvant les comptes de la SAS AM PIZZA, propose de reporter ce résultat dans un compte Report à Nouveau pour booster les capitaux propres.

Le résultat est affecté dans le compte **Report à nouveau**

Cette résolution est adoptée.

A.A

Troisième Résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de ce document pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal, après lecture, et a été signé par le président de la séance pour servir et valoir ce de droit

Fait à BOVES le 13 novembre 2024

Le Président, associé unique

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'A' followed by a long horizontal stroke.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	30082023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS AM PIZZA	11 RUE VICTOR HUGO
SIRET 9 7 9 2 2 1 9 8 3 0 0 0 1 3	80440 BOVES
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

B ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%	6 180	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
			PV exonérées (art. 238 quinquies)	

Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	Autres dispositifs
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1736 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
CA FIDUCIAIRE DE L'OISE 13 B ROUTE DE CREIL 50340 ST LEU D ESSERENT Tél: 03 44 24 65 29		Tél:	
CGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: 12/11/2024 Lieu: BOVES
			Qualité et nom du signataire: GER
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Signature AMNOUS ABDELHAFID
Examen de conformité fiscale (ECF)			

Désignation de l'entreprise		SAS AM PIZZA										Néant		*						
Adresse de l'entreprise		11 RUE VICTOR HUGO										80440 BOVES								
Numéro SIRET *		97922198300013										Durée de l'exercice en nombre de mois *		5		Durée de l'exercice précédent *		0		
												Exercice N clos le		31122023		Exercice N-1 clos le		00000		
ACTIF		Brut 1										Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4				
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010								012									
		Autres *	014								016									
	Immobilisations corporelles *		028	9 978							030	799								
	Immobilisations financières * (1)		040								042									
	Total I (5)		044	9 978							048	799								
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050								052									
		Marchandises *	060	745							062	745								
	Avances et acomptes versés sur commandes		064								066									
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068								070									
		Autres * (3)	072	2 096							074	2 096								
	Valeurs mobilières de placement		080								082									
	Disponibilités		084	13 934							086	13 934								
	Charges constatées d'avance *		092								094									
	Total II		096	16 775							098	16 775								
	Total général (I+II)		110	26 753							112	799								
												Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2						
PASSIF																				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	1 000																
	Ecart de réévaluation		124																	
	Réserve légale		126																	
	Réserves réglementées*		130																	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131								132									
	Report à nouveau		134																	
	Résultat de l'exercice		136	5 253																
	Subventions d'investissement		137																	
	Provisions réglementées		140																	
	Total I		142	6 253																
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges		Total II							154										
	Emprunts et dettes assimilées									156										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours									164										
	Fournisseurs et comptes rattachés									166	7 166									
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)		169								172	1 244								
	Comptes courants d'associés									173	11 292									
	Autres dettes									175										
	Produits constatés d'avance									174										
	Total III									176	19 701									
	Total général (I + II + III)									180	25 954									
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193								(4)	Dont dettes à plus d'un an							195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197								(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *							182	9 978
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199								(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *							184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise **SAS AM PIZZA**

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 3
Exercice N-1 clos le 0 0 0 0 0

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Réintégrations

Déductions

Déficits

Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209	210	15 481	
Production vendue	biens			215	214		
	services *			217	218		
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
Production immobilisée *					224		
Subventions d'exploitation reçues					226		
Autres produits					230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	15 481	
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	2 589	
Variation de stock (marchandises) *					236	(745)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	144	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240		
Autres charges externes * (dont crédit bail - mobilier - immobilier)					242	8 293	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)					244		
Rémunérations du personnel *					250	(2 410)	
Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	631	
Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce 255)					254	799	
Dotations aux provisions					256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)					264	9 301	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	6 180	
Produits financiers (III)					280		
Produits exceptionnels (IV)					290		
Charges financières (V)					294		
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300		
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348				
Impôts sur les bénéfices * (VII)					306	927	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310	5 253	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	5 253	314
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318		
Provisions non déductibles *					322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324	927	
Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997
Déductions	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		
	Divers* dont ZFANG (44 quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1	6 180	354
					Déficit col. 2		
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356		
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1	6 180	372
					Déficit col. 2		

Désignation de l'entreprise : SAS AM PIZZA

Néant ☐

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	6 785	444		446	6 785	6 785
	Installations générales agencements divers	450		452	3 193	454		456	3 193	3 193
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490		492	9 978	494		496	9 978	9 978

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	527	534		536	527
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	272	544		546	272
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572	799	574		576	799

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5				
	6	7	8	9	10				

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
1	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise

SAS AM PIZZA

Néant ☒ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
	Dotations		Reprises
Fonds commercial	681		683
Autres immobilisations incorporelles	700		705
Terrains	710		715
Constructions	720		725
Inst. techniques matériel et outillage	730		735
Inst. générales agenc. am. divers	740		745
Matériel de transport	750		755
Autres immobilisations corporelles	760		765
TOTAL	770		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II	DÉFICITS REPORTABLES	Déficits imputés	983
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	
Déficits reportables			984
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	
Déficits de l'exercice			860
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)			870
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	

III	DIVERS	
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)		380
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326
N° du centre de gestion agréé		388
Montant de la TVA collectée		374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397

Désignation de l'entreprise : SAS AM PIZZA

31/12/202

[illegible]

5

Désignation de l'entreprise : SAS AM PIZZA				Néant ☒			
Exercice ouvert le : 30/08/2023		et clos le : 31/12/2023		Durée en nombre de mois		5	
DECLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel *				376			
dont apprentis				657			
dont handicapés				651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE							
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105			
TOTAL 1				106			
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143			
Subventions d'exploitation reçues				113			
Variation positive des stocks				111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153			
TOTAL 2				144			
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)							
Achats				121			
Variation négative des stocks				145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150			
TOTAL 3				152			
IV- Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)		137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD							
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022		Effectifs au sens de la CVAE *	
				023			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026			
Période de référence				024		160	
Date de cessation				186			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.							
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.							

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET 9 7 9 2 2 1 9 8 3 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS AM PIZZA

ADRESSE (voie) 11 RUE VICTOR HUGO

CODE POSTAL 80440 VILLE BOVES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :
N°
Voie
Code postal
Commune
Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :
N°
Voie
Code postal
Commune
Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :
N°
Voie
Code postal
Commune
Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :
N°
Voie
Code postal
Commune
Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :
Date
N° Département
Commune
Pays

Adresse :
N°
Voie
Code postal
Commune
Pays

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :
Date
N° Département
Commune
Pays

Adresse :
N°
Voie
Code postal
Commune
Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.